

# Recherche des propriétaires successifs d'un bien immobilier entre 1800 et 2019 (et au-delà)

Pierre et Guilhem de Corbier

Août 2019

Propriété appelée « Le REPAIRE » située dans le village de CORBIER, commune de St Pardoux-Corbier, 19210 Corrèze

- Le Repaire :
  - Qu'est-ce qu'un « Repaire » ?
  - Emplacement du fief éponyme
  - Propriété de la branche aînée de la famille depuis le XI<sup>e</sup> siècle
  - Dernière trace : lieu du décès de Jean Michel de Corbier en 1805

# Situation actuelle

- Le propriétaire actuel est M. Dumas.
- Domaine de 15 ha acheté par son grand-père vers 1920
- Château historique déjà détruit à son arrivée
- Construction de 2 hangars pour exploitation agricole avec réutilisation des pierres du château
- Les anciennes ruines du château ont été poussées au bulldozer dans la pente.
- La maison existante est à l'abandon depuis au moins 30 ans

# Rappel des principes

- Mutation de propriétés :
  - Archives notariales :
    - Minutes
    - Insinuation et Enregistrements des actes notariés
  - Archives fiscales :
    - matrices cadastrales
    - Enregistrement
    - Hypothèques
  - Archives judiciaires
    - Adjudications
    - Ventes par tirage au sort
    - Problèmes de succession

# Utilisation du Cadastre : plan et matrices (séries 3P-230) site Internet : GEOPORTAIL



Archives départementales de la Corrèze - Cadastre ancien

SAINT-PARDOUX-CORBIER - A1 de Corbier - 1814



Noter les N° de parcelles pour rechercher dans les matrices



A

CANTONS.	NUMÉROS	NOMS, PROFESSIONS, ou des Propriétés ou Cultures.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle de propriété		CONTENANCE par nombre de cultures.	COLONNE PRODIGES ou CLASSEMENT
				imposable.	non imposable.		
				A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	
Labrière d'Argis	168	S. Maillard fils antidier & exploitant	Champ	2 35 80	/	2 35 80	1 22 23
Labrière d'Argis	169	Leclerc	Champ	78 70	/	1 16 40	
Labrière d'Argis	170	id	id	37 70	/		21
Labrière d'Argis	171	id	Pâtur	49 70	/	49 70	3
Labrière d'Argis	172	id	Pâtur	07 10	/	07 10	2
Labrière d'Argis	173	id	Pâtur	73 50	/	73 50	3 4
Labrière d'Argis	174	id	Pâtur	02 50	/	02 50	2
Labrière d'Argis	175	id	Pâtur	56 10	/	56 10	2
Labrière d'Argis	176	id	Champ	08 20	/	08 20	4 3
Labrière d'Argis	177	id	Pâtur	02 30	/	02 30	2
Labrière d'Argis	178	id	Jardin	04 70	/	04 70	1
Labrière d'Argis	179	id	Verges et lour	02 80	/	02 80	1
Labrière d'Argis	180	id	Verges	49 90	/	49 90	1 22
Labrière d'Argis	181	id	Pâtur	04 10	/	04 10	1
Labrière d'Argis	182	id	Verges	34 10	/	34 10	2 9
Labrière d'Argis	183	id	Pâtur	07 20	/		9
Labrière d'Argis	184	id	id	1 00 50	/	1 10 20	2 13
Labrière d'Argis	185	id	id	04 50	/		3
Labrière d'Argis	186	id	Pâtur	03 50	/	03 50	1 22
Labrière d'Argis	187	id	Verges	12 60	/	12 60	2
Labrière d'Argis	188	id	Pâtur	00 18	/		2
Labrière d'Argis	189	id	id	13 10	/	16 70	2
Labrière d'Argis	190	id	id	72	/		2
Labrière d'Argis	191	id	Moulin	01 86	/	01 86	1

CLASSEMENT					APPLICATION DU TARIF					TOTAL
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	4 <sup>e</sup> classe	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	4 <sup>e</sup> classe	5 <sup>e</sup> classe	
A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	A. P. M.	
57 00	1 16 80	1 45 00			7 95	0 83	6 90			26 50
78 70					1 18					1 18
18 70	19 00				2 23	0 10				0 58
		49 70					1 87			1 87
		07 10					0 57			0 57
		36 50	37 00				10 95	6 66		17 61
		02 50					0 20			0 20
		56 10					6 73			6 73
08 20							1 97			1 97
		02 30					0 28			0 28
04 70							1 41			1 41
02 80							0 67			0 67
16 00	33 90						3 11	5 70		8 81
04 10							0 47			0 47
		17 00	17 10				2 47	1 53		4 00
		07 20					0 62			0 62
		67 00	33 50				3 06	1 07		4 13
			04 50					0 14		0 14
11 00	22 50						4 27	12 37		20 64
	12 60							2 14		2 14
		88						0 10		0 10
	13 10							1 57		1 57
		72						0 23		0 23
01 86								0 47		0 47
03 60								1 08		1 08

B

Remarque : en 1814 le moulin vaut 12 fois plus que l'habitation

NATURE des propriétés.	NUMÉROS du Plan.	CANTONS, TRIAGES ET LIEUX-DITS:	N.º du classement des propriétés non-bâties.	N.º du classement des propriétés bâties.	CLASSES.	NOMS, PROFESSIONS, DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	PRODUIT résultant du tarif définitif.	DÉDUCTION de l'évaluation de la Superficie.	REVENU NET imposable, déduction faite de la Superficie.	NOMBRE DES		
										Portes simples.	Fenêtres.	Portes cochées.
	386	au se-puis	386	19	1	de St mar paut fus au verdet de y bury			12 8	1	2	
	399	au moulin de de puis	399	20	10	idem	x		144	1		
	399	idem	399	21	5	idem						

# Utilisation des matrices cadastrales : les propriétaires en pointillés

- 1814 AD19, 3P/230/1 : **François-Germain Green de St Marsault**, habitant au Verdier, commune d'Eyburie, est propriétaire du Repaire
- 1814 AD19, 3P/230/2 : idem
- 1842 AD19, E DEP 230 G 1 : idem
- 1882 AD19, E DEP 230 G 6 **Jean Faure**, demeurant au Repaire, en est le propriétaire.

Le registre de 1883 donne un historique de 4 propriétaires et indique la destruction du moulin

(CASE 106)

M. ~~De Lagarde de Moulins Jean de S' Moulins~~  
M. ~~Lauré Jean au Repaire (1884)~~  
M. ~~Blanze Jean Joseph, à Subersac (1887)~~  
M. ~~Flainemaison Emile à Subersac~~  
M. \_\_\_\_\_

1	384	au Repaire	Maison	4	<del>8</del> <sup>15</sup>	<del>188</del> <sup>15</sup>	443	1882		2
2	399	au moulin des repaire	Maison	8	6	<del>8</del> <sup>15</sup>	n.b. 443	demolie	1883	
3	399	id.	Moulin	1	443	<del>8</del> <sup>15</sup>	n.b. 443	demolie	1883	
4							n.b.			



# Marsault

Le Grand Jais  
 (n° 168)

St-Marsault

St-Marsault

(In 1859 pour 1860) 1884

de Sagane de

Marsault

de Marsault

de Marsault

(1881)

de Marsault

de Marsault 1882

(1884)

de Marsault

(1887)

de Marsault

de Marsault

(1908)

N°	Description	Unité	Quantité	Prix	Total
372	Le Grand Jais	bois	11	113 70	22. 08 90
373	de Grand Jais	bois	2	68 60	137 50
374	de Grand Jais	bois	11	10 70	21 92 50
375	de Grand Jais	bois	2	98 70	21 30 26
376	de Grand Jais	bois	2	88 80	21 61 50
377	de Grand Jais	bois	1	78 70	1 18
378	de Grand Jais	bois	12	37 70	452 40
379	de Grand Jais	bois	3	109 70	329 10
380	de Grand Jais	bois	2	07 10	14 20
381	de Grand Jais	bois	3	43 50	130 50
382	de Grand Jais	bois	2	12 50	25 00
383	de Grand Jais	bois	2	56 10	112 20
384	de Grand Jais	bois	1	8 00	8 00
385	de Grand Jais	bois	1	08 20	8 20
386	de Grand Jais	bois	2	02 30	4 60
387	de Grand Jais	bois	1	01 70	1 70
388	de Grand Jais	bois	1	02 80	2 80
			16	112 80	204 30



# Nous avons donc la liste des propriétaires successifs depuis 1814

- La famille Green de Saint-Marsault (de 1814 à 1882)
- Jean Faure puis sa veuve Anne Besse (de 1882 à 1885)
- Jean-Joseph Blanc (de 1885 à ca. 1908)
- Emile Plainemaison (de ca. 1908 à ca. 1922)
- Famille Dumas (depuis ca. 1922)

Reste à faire :

- trouver la liaison avec les Corbier (ca 1800-1814),
- trouver les actes notariés correspondants de toutes ces mutations

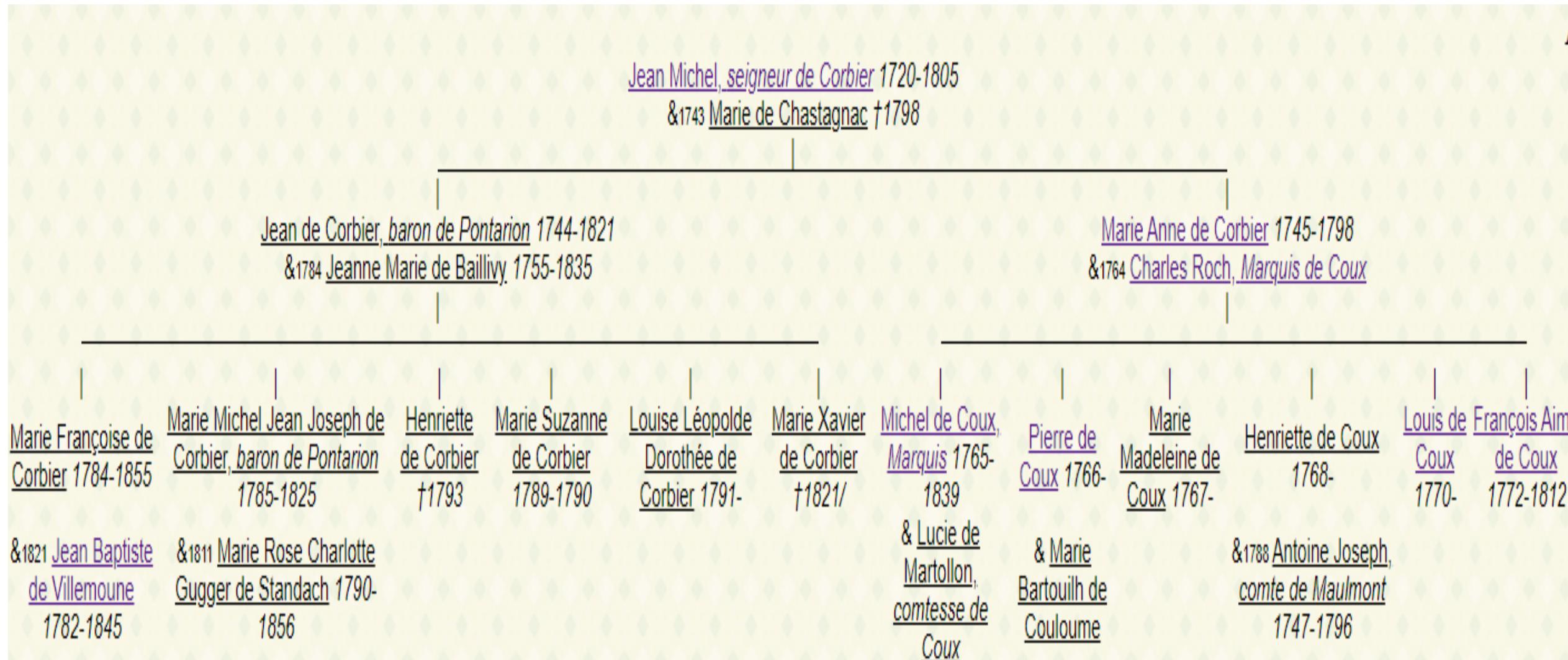
# A la recherche du chainon manquant grâce aux registres des Insinuations puis des hypothèques ...

- **Après recherche infructueuse dans les Insinuations de 1805-1814, demande à la responsable d'une liste des actes passés par M. de St Marsault dans les Hypothèques:**
- **AD19, HYPBRI-86-VOL, acte n° 90 [du 29 octobre 1885], fol. 129 :** « M. le vicomte de St Marsault était propriétaire du domaine du Repaire et de tous ses autres biens en dépendant, dont la désignation est des autres parts, à l'exception du moulin et de ses dépendances, comme **les ayant acquis de M. Joseph de Josselin**, propriétaire demeurant à St Yrieix, département de la Haute-Vienne, par **contrat passé devant M<sup>e</sup> Brugeaut** et son collègue notaires à **Tulle le 14 août 1809**, enregistré, moyennant la somme de 8 000 francs ». Le vendeur a employé cette somme pour payer ce qu'il devait à Henriette Decoux, veuve de Maumont, en sa qualité de seul représentant de Michel Decoux, son frère, pour le prix de la vente faite audit sieur de Josselin dudit domaine du Repaire, par ledit sieur Michel Decoux, suivant contrat passé **devant Maître Fournier, notaire à Limoges, le 25 décembre 1825** (sic puisque ce présent acte est transcrit 2 mois + tôt, le 29 octobre 1885...).
- Selon le même document, François-Germain Green de St Marsault et son épouse achètent le moulin du Repaire le 24 mai 1810 à François Bazin, propriétaire demeurant à Corbier, pour la somme de 4 000. Lui-même l'avait acheté à Lucie de Martollon, épouse de Michel Decoux, propriétaire demeurant à Faurie, commune de Neujac (Haute-Vienne) **par-devant M<sup>e</sup> Silvain, notaire à St Yrieix (Haute-Vienne)**, date et somme non indiquées (comprise entre 1807 et 1810). Lucie de Martollon l'avait acquis par adjudication suivant procès-verbal dressé devant le préfet de la Corrèze le 27 juillet 1807, pour la somme de 2 500 francs. **Avant cette date, le moulin était propriété de l'Etat (en vertu d'une saisie sur les biens des émigrés ?).**

...qui donne les références précises des actes à trouver....

- AD19, E 2803 : par-devant M<sup>e</sup> Michel Brugeau, notaire à Tulle, le 14 août 1809, Joseph de Josselin, propriétaire demeurant à St Yrieix, vend à François-Germain Green de St Marsault, propriétaire demeurant au Verdier, commune d'Eyburie, « un domaine, en son entier, appelé le Repaire, .... composé de maison et autres bâtiments, jardins, prés, terres, pacages, champs, froids, bois et bruyères », ainsi que « les semences, foin, paille, outils aratoires et bestiaux...pour la somme de 8 000 francs.... **contrat de vente du susdit domaine du Repaire, consenti en faveur dudit sieur de Josselin par M. Michel Decoux en date du 25 décembre 1805 reçu par M<sup>e</sup> Fournier notaire à Limoges** », avec clause concernant une somme d'argent à payer à Henriette Decoux, veuve de Maulmont, sœur de Michel....

...qui permettent de faire le lien avec les familles déjà connues : la liaison est faite



# Une explication rapide, mais à fortement nuancer ...

- On pourrait conclure que 2 des petits enfants de Jean Michel de Corbier, Michel et Henriette de Coux, ont attendu le décès de leur grand-père au Repaire en 1805 pour vendre cette propriété.
- En effet, le grand-père avait 2 enfants, et possédait le château de Pontarion et le Repaire.
- En l'absence de testament ou de règlement de succession, on pourrait facilement imaginer que Pontarion était réservé à son fils Jean de Corbier, maréchal de Camp, qui reviendra d'émigration en 1814, et que Le Repaire était la part prévue pour sa fille Marie Anne de Corbier, épouse de Charles Roch de Coux, décédée en 1798, mère des 2 vendeurs.

# ... les nuances viennent de la situation politique et des situations juridiques de chacun....

- Jean de Corbier, maréchal de Camp, est considéré par la loi sur les émigrés comme « civilement mort », de même que les 4 fils de Marie Anne épouse Decoux.
- Ses biens et ceux de ses parents ont été mis sous séquestre
- Le séquestre a été partiellement levé par une décision du 15 avril 1798 : les biens de son père ne sont plus séquestrés, et ses enfants peuvent hériter de leurs grands parents.
- Son épouse, Jeanne de Baillivy, est restée au château de Pontarion pour élever ses 6 enfants. Elle ne peut pas profiter des revenus de la propriété de son mari, toujours séquestrée, et elle a, au mieux, sa dot pour vivre (Cf mon exposé sur « le divorce sous la Terreur »)
- Marie Anne étant décédée, l'héritage du grand père (dont le Repaire) devrait se partager entre 3 petits enfants : Françoise et Michel de Corbier (mineurs) d'une part, Henriette de Coux d'autre part (les 3 frères d'Henriette De Coux sont « civilement morts »).
- La minorité de Françoise et Michel a du poser problème pour vendre le Repaire
- En revenant d'émigration en 1814, le Maréchal de Camp va retrouver tous ses droits, pour lui et ses enfants

# ....qui font apparaître une solidarité familiale insoupçonnée

- La réalité est plus subtile, afin de contourner la minorité de leurs cousins, il semblerait que les enfants de Marie Anne vont servir de prête-nom pour réaliser la vente du Repaire et financer ainsi leur tante d'une manière non officielle.
- En effet, il faut rappeler que la dot était considérée, à cette époque, comme un héritage anticipé
- Marie Anne s'étant mariée en 1764, donc avant la Révolution; et sa dot ayant été payée, elle avait déjà reçu son héritage et n'avait donc rien à revendiquer sur la propriété du Repaire ni sur celle de Pontarion.
- Cette position sera confirmée à l'amiable en septembre 1810 par un acte entre les enfants du Maréchal de Camp et ceux de sa sœur Marie Anne.

# Mais revenons à la recherche des propriétaires du Repaire après 1805, toujours par les Hypothèques

- . *Eléonore de Veyre, épouse de FG Green de Saint-Marsault (de 1825 à 1846)*
- AD19, HYPBRI-85-VOL, acte n° 90 : le 22 juin 1825, par-devant **Me Valentin-Etienne Frémyn, notaire à Paris**, François-Germain Green, vicomte de Saint-Marsault, capitaine de cavalerie, et son épouse Eléonore de Veyre ... procèdent à leur séparation de biens...le Repaire appartiendra désormais à Eléonore de Vayre.
  - Archives nationales, MC-ET-LXXVI-665 : Minutes de Me Valentin-Etienne Frémyn, notaire à Paris
- AD19, 243Q-5 (table décennale des décès du bureau d'Uzerche) : Eléonore de Vayre, épouse de St Marsault, demeurant à Eyburie, décédée à l'âge de 62 ans le 10 janvier 1846 ; succession : 10 et 19 août 1847 : Claude-Joseph-Brandelys de St Marsault à Auch et ses autres enfants reçoivent 3525, 18 francs, et 3000 sur des immeubles à Eyburie ; le 12 avril 1849, son mari à Uzerche reçoit 3000 francs ; le 1<sup>er</sup> juillet 1850 son mari à Uzerche reçoit 10 000 francs.

## *Première indivision Green de Saint-Marsault (de 1846 à 1858) : recherche par le Tribunal de Tulle*

- La succession d'Eléonore de Veyre, décédée le 10 janvier 1846, n'étant pas réglée avant le 6 octobre 1858, le Repaire est alors, comme les autres biens de la défunte, en indivision entre ses 4 enfants Claude-Joseph-Brandelys, Marie, Hubert-Xavier et Constance Green de Saint-Marsault.
- AD19, 3U 2-415 (côte fournie par la présidente de salle): Lors d'une audience au tribunal de Tulle le 13 mars 1858, il est décidé que la succession d'Eléonore de Vayre sera partagée en 4 lots équivalents ; « commet le sieur Juge, notaire et expert domicilié à Donzenac ...à l'effet de rechercher et estimer les biens composant la succession... désigne **M<sup>e</sup> Boyer-Chammard, notaire à Uzerche**, comme liquidateur ...

Terminé le 20  
cl. en un seul

Les mêmes  
Terminé  
cl. en un seul

1202 Entre St Comte Braudelys de St. Apparnault, commandeur  
de la légion d'honneur, préfet du département de Seine et oise, demandeur  
Comp<sup>te</sup> par M<sup>re</sup> Laval avoué, plaident M<sup>re</sup> Lerage avoué  
Et Hubert Xavier Grey de St. Apparnault, off<sup>ier</sup> dem<sup>eurant</sup> au  
Chateau du Doy, C<sup>he</sup> de Serpente, le Ham, Défendeur Comp<sup>te</sup>  
par M<sup>re</sup> Beauvernoy avoué, plaident M<sup>re</sup> Chouffour avoué,  
Où les avoués et avocats des parties et M<sup>re</sup> le Procureur  
Impérial en ses Conclusions.

Attendu que le partage de la succession de la Dame  
Eliouore de Vautre est demandé; qu'il n'y a point d'objection  
faites à cet égard et qu'il est reconnu par toutes parties présentes  
que la dite Dame a laissé de son mariage avec le Comte Grey  
de Saint Apparnault, quatre enfants tous vivants et qu'aucune  
disposition émanée d'elle n'est rapportée; que toutefois  
des réserves sont Exprimées à l'Effet d'en faire la recherche

Exp<sup>er</sup>

# Attribution par tirage au sort au comte Brandelys de St Marsault

- AD19, « Tirage lots 1858 » : « 6 octobre 1858. Tirage de lots entre les sieurs de Saint-Marsault et autres », au tribunal civil de Tulle. Les 4 héritiers nommés sont :
- 1/ le comte Joseph Brandelys Green de Saint-Marsault, préfet du département de Seine-et-Oise, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Versailles ;
- 2/ dame Constance Green de Saint-Marsault et M. Eugène de Cerval, son mari, vérificateur de l'enregistrement et des domaines, demeurant à Paris, rue des Marais Saint-Germain n°22 ;
- 3/ damoiselle Marie Green de Saint-Marsault, sans profession, demeurant à Uzerche ;
- 4/ Hubert Xavier Green de Saint-Marsault, propriétaire, demeurant au château du Puy, commune de Perpezac-le-Blanc.
- « Nous avons présenté l'urne à M<sup>e</sup> Laval, avoué, lequel, au nom de M. le comte Joseph Brandelys de Saint-Marsault, en a retiré le billet portant ces mots : deuxième lot ». *C'est le Repaire*

# *Deuxième indivision Green de Saint-Marsault (1866-1867)*

- En attendant le règlement de sa succession, le Repaire fait à nouveau partie des biens à partager entre les héritiers de Claude-Joseph-Brandelys Green de Saint-Marsault, mort le 19 avril 1866.
- AD19, E 6216, Me Bellisle de Murat, notaire à St Martin Sepert, le 9 mai 1882 :
- « Mme de Saint-Martin en était propriétaire pour s'en être rendue adjudicataire avec d'autres immeubles aux termes d'un **jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine le 31 août 1867. Cette adjudication avait eu lieu moyennant la somme de 130 050 francs**, laquelle somme a été attribuée à ladite dame de St Martin à titre de partage dans les possessions de M. Claude-Joseph-Brandelys Green comte de Saint-Marsault, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris avenue de la Reine Hortense n° 7 le 19 avril 1866, et Mme Eugénie d'Hébrard, son épouse, ses père et mère, ainsi qu'il résulte d'un acte **au rapport de Me Orcibal notaire à Paris en date du 22 avril 1869 (AN, MC/ET/CII/991)**. Ladite dame de St Martin était héritière pour un tiers de ses père et mère.

# *Marie Green de Saint-Marsault et son époux Maurice Malézieux de Lagane (de 1879 à 1882)*

- AD19, E 6126, M<sup>e</sup> Bellisle de Murat, notaire à St Martin Sepert, le 9 mai 1882 : « Déclare M. Malézieux de Lagane que le domaine du Repaire appartient en propre à sa femme, pour l'avoir reçu en échange avec d'autres immeubles de Madame Marie-Amélie-Elisabeth Green de Saint-Marsault épouse de M. le baron Paul de Caruel de Saint-Martin, demeurant ensemble à Paris, ainsi qu'il résulte d'un contrat passé devant Me Freyssinet, notaire alors à Uzerche, le 13 juillet 1879, enregistré. Cet échange fut fait moyennant une soulte au profit de Mme de Lagane de 7000 francs ».
- AD19, E 17712 (ou Hypothèque 720), M<sup>e</sup> Lucien Freyssinet, notaire à Uzerche, le 13 juillet 1879 : « Une propriété appelée le Repaire située communes de St Pardoux Corbier et de Benayes, canton de Lubersac, arrondissement de Brive, Corrèze, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, moulin, aviages, jardin, prés, pacages, bois, terres, taillis, bruyères et autres fonds ruraux, d'une contenance totale de 22 ha 97 ares 32 centiares environ, et porté aux numéros 363, 372 et 406 section A de la matrice cadastrale de la commune de St Pardoux Corbier. Ce document mentionne dans l'origine de propriété l'inventaire après décès de Claude-Joseph-Brandély Green comte de St Marsault par Me Orcibal notaire à Paris le 7 mai 1866 (AN, MC/ET/CII/973).

# Jean Faure puis sa veuve Anne Besse (de 1882 à 1885)

- AD19, E 6126 (ou HYPBRI-771), M<sup>e</sup> Bellisle de Murat, notaire à St Martin Sepert, le 9 mai 1882 : Maurice Malézieux de Lagane et sa femme Marie Green de Saint-Marsault, demeurant à La Bourguerie, commune de Soudaine-Lavinadière (Corrèze) vendent le Repaire à Jean Faure, propriétaire cultivateur, y demeurant, pour la somme de 20 000 francs : « Un corps de bien situé au lieu-dit le Repaire et dans ses dépendances, commune de St Pardoux Corbier, avec portion située dans les dépendances du village du Dognon, commune de Benayes, le tout contenant dans son ensemble 24 hectares environ, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, ancien moulin, cour, jardin prés, terres, pacages, châtaignerais, taillis et bruyères. Ensemble tous les foins, paille, fumier et le cheptel mort et vif s'y trouvant ».
- AD19, E 5976 : acte passé devant M<sup>e</sup> Léon-Emile Chiniat, notaire à Lubersac, le 2 novembre 1884 : Anne Besse, veuve de Jean Faure, tant pour elle que pour ses enfants mineurs Marie, François, Gabriel et Etienne Faure, demeurant au Repaire, ainsi qu'Etienne Fayette, tuteur de ces enfants et Gabriel Fayette, en tant qu'époux de Jeanne Faure, baillent à ferme à Martial Cousty, cultivateur, demeurant à La Vernouille, commune de St Ybard, « l'entier corps de biens qu'ils possèdent audit lieu du Repaire et dans ses dépendances, commune de St Pardoux Corbier, et par extension sur le territoire de la commune de Benayes, en nature et bâtiments et fonds ruraux, d'une superficie de 25 hectares environ, confrontant dans son ensemble aux possessions des sieurs Géry, Siauve, Lachaud, Besse, Boubouloux et autres, ainsi que ledit héritage se poursuit, compose et comporte, avec les foin, paille et cheptels de toute nature, sans aucune exception ni réserve autres que celles ci après exprimées [...]».

# Jean-Joseph Blanc (de 1885 à ca. 1908)

- Le domaine fait l'objet en 1885 d'une saisie judiciaire à la requête de Maurice Malézieux de Lagane. S'ensuivent trois enchères successives, les 17 juillet, 25 septembre puis 20 novembre 1885, à l'issue desquelles Jean-Joseph Blanc propriétaire, sans profession, demeurant au bourg de Lubersac, en devient alors propriétaire. L'acte d'enchères, un acte notarial incomplet (repris aux AD19, E 5980 : il s'agit d'une quittance) entre Blanc et Malézieux de Lagane passé devant M<sup>e</sup> Chiniat, notaire à Lubersac le 19 février 1886 et un acte du tribunal de Brive du 19 avril 1886 ont été retrouvés au Repaire.
- Dans le cadre d'une saisie judiciaire, lors de l'enchère c'est un avoué qui monte les enchères au nom d'un propriétaire privé. Le document qui permettrait de connaître l'origine de la propriété (et donc ses propriétaires passés) est un **cahier des charges**. Dans notre cas, ce document n'a pas été retrouvé au Repaire mais on sait qu'il a été **rédigé par M<sup>e</sup> Emile Pradel, avoué qui a organisé les enchères, le 7 mai 1885 : ce document est à retrouver parmi les hypothèques du tribunal de Brive conservées aux AD19.**
- M<sup>o</sup> Bellisle de Murat écrit aussi à Luc le 3 juillet 1885 qu'il a écrit l'inventaire du Repaire, à une date qui reste donc à trouver et qui ne doit pas être très éloignée du 7 mai : la consultation du répertoire de ce notaire aux AD19 pour ces dates n'a pas permis de le retrouver en juillet 2019.

Emile Plainemaison (de ca. 1908 à ca. 1922)  
puis Famille Dumas (depuis ca. 1922)

- Un inventaire après décès de Pierre Dumas, daté des 5 mars et 7 avril 1948 par-devant M<sup>e</sup> Raymond Ortal, notaire à Lubersac, permet de savoir qu'il y a eu un acte de partage anticipé entre ses 2 fils le 12 mars 1946 par-devant le même notaire. Ce document partiel permet aussi de connaître les parcelles cadastrales du Repaire à cette époque (il y a eu renumérotation depuis le XIXe siècle). .

# Un épilogue ?

Le Repaire est actuellement en vente.

A l'occasion d'une cousinade en 2020, une souscription familiale sera tentée pour essayer de faire revenir dans la famille ce bien éponyme qui nous a appartenu pendant 800 ans.

MERCI